

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 106 (1980)
Heft: 21

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En Suisse: deux cantons se partagent le 50% du personnel occupé dans l'industrie chimique

Selon la statistique industrielle, publiée en septembre 1979, quelque 50% des personnes occupées par l'industrie chimique suisse travaillent sur les territoires de deux cantons, à savoir Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Par conséquent, le taux d'emploi dans ces deux cantons est resté à peu près le même (1979: 49,60%; 1978: 50,38%), ce qui démontre une fois de plus l'importance de Bâle en tant que centre de l'industrie chimique.

Effectif total de l'industrie chimique suisse: 62 260 personnes

En 1979, l'industrie chimique suisse employait exactement 62 263 personnes, ce qui correspond à une légère progression de 1,2% par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne l'ensemble de la Suisse, le personnel occupé dans l'industrie a toutefois diminué par rapport à l'année précédente de 0,8% (5513 personnes), passant de 683 692 à 678 179 personnes. Ainsi, l'industrie chimique a enregistré une faible progression de son personnel, alors que l'économie totale présentait une régression analogue.

Bâle-Ville employait 24 760 personnes ou 39,78% de l'effectif global de l'industrie chimique, tandis que Bâle-Campagne occupait 6111 personnes ou 9,82%. Plus de 90% de l'effectif total se répartit sur 10 cantons, à savoir Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Ar-

govie, Valais, Zurich, Berne, Genève, Saint-Gall, Vaud et Fribourg. Les 10% restant travaillent dans 13 autres cantons; dans les trois cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Jura et Obwald, l'industrie chimique ne compte pas d'employés.

Utilisation satisfaisante de la capacité dans la construction métallique

Lors de son assemblée générale ordinaire, le Centre suisse de la construction métallique a élu son nouveau président en la personne de E. Rossetti, ingénieur diplômé EPF, directeur de la maison Zwahlen & Mayr SA, à Aigle. Il succède à U. Geilinger, qui s'est démis de sa charge conformément aux statuts. Par suite d'une modification dans la structure des ordres, l'entrée des commandes a été plus faible durant le 1^{er} trimestre 1980 qu'au cours de celui de l'année précédente. Pour le 2^e trimestre 1980, elle peut être qualifiée de bonne. Le 1^{er} juillet, jour de référence, la réserve de travail s'était améliorée par rapport à l'année précédente, en passant d'environ cinq mois à presque six mois. Les prix de la construction métallique ont accusé une modeste hausse, due à la légère augmentation du coût des matières premières ainsi qu'au réajustement des salaires. Ces prix restent cependant toujours plus bas qu'en 1974. Les perspectives pour le deuxième semestre 1980 sont qualifiées de satisfaisantes.

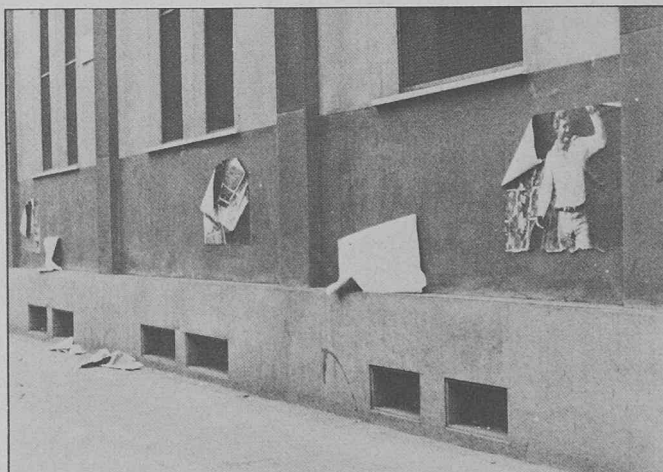
Produits nouveaux

Lutte contre l'affichage sauvage

La maison Bayer à Leverkusen a élaboré un produit spécial permettant de lutter contre l'affichage sauvage. Il s'agit d'un enduit anti-adhésif qui peut être étendu au rouleau ou au pinceau sur les surfaces à protéger (portes de garages, façades, vitrines, passages souterrains, arrêts de bus, etc.), qu'elles soient vernies ou

crépées, en bois, béton, verre ou brique. Lors de la pose, les affiches semblent tenir, mais lorsque la colle sèche, elles ne tardent pas à tomber d'elles-mêmes lorsqu'elles ne sont pas détachées avant, ce qui est facile. Un litre d'enduit suffit pour traiter jusqu'à 25 m² de surface et coûte entre 25 et 30 DM.

Dépositaires: Kurt Obermeier KG, 5920 Bad Berleburg 5. Carl Roth oHG, Schoemperlen-Strasse 3-5, 7500 Karlsruhe.



Carnet des concours

Prix international d'architecture 1980-1981 de l'INL

L'Institut national du logement (INL) organise en 1980-1981 un Prix international d'architecture qui a pour but de faire connaître au grand public et aux milieux du secteur de la construction des réalisations qui répondent aux conceptions actuelles dans le domaine du logement.

La participation est réservée aux ressortissants des pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) habilités dans leurs pays respectifs à porter le titre et à exercer la profession d'architecte.

Les œuvres présentées doivent avoir été réalisées dans les territoires européens des pays de la CEE et avoir été entamées après le 1^{er} janvier 1975.

Le jury est composé de quatre architectes ressortissants des pays membres de la CEE et désignés par l'Union internationale des architectes, d'un architecte belge désigné par la Fédération royale des sociétés d'architectes

de Belgique, de trois architectes désignés par l'INL et d'un dirigeant de cet Institut.

Le prix est doté d'une somme de 400 000 francs belges. Il comporte deux prix de 200 000 FB assortis de diplômes:

- l'un, soit pour une maison unifamiliale, soit pour un immeuble à appartements;
- l'autre, pour un ensemble soit de maisons unifamiliales et/ou d'immeubles à appartements.

Le texte du règlement et le bulletin de participation peuvent être demandés à l'INL, bd St-Lazare 10, B-1030 Bruxelles.

Les concurrents doivent faire parvenir leur bulletin de participation ainsi que leurs documents sous enveloppe scellée à l'adresse précitée, au plus tard le 6 février 1981, à 12 h.

La participation au Prix est anonyme et seules les enveloppes scellées se rapportant aux œuvres primées seront ouvertes par le jury.

La proclamation des résultats aura lieu à l'Hôtel de ville de Bruxelles le 11 mars 1981, à 17 h.

Documentation générale

Voir page 20 des annonces.